

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 47/2018

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE
 23 NOV. 2018
 MONTBELIARD

<p>DATE DE CONVOCATION : 25/10/2018</p>	<p>L'an deux mil dix huit le huit novembre à vingt heures,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE : 08/11/2018</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p><i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 22</i> <i>Votants : 23</i> <i>Ayant donné procuration : 1</i> <i>Absentes excusées : 3</i> <i>Absents : 2</i> <i>Exclu : 0</i></p>	<p><i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska.</p> <p><i>Était représentée :</i> LALLAOUA Nora.</p> <p><i>Procuration donnée :</i> LALLAOUA Nora a donné procuration à TRAVERSIER Agnès.</p>
<p>OBJET :</p> <p><i>Cession d’une partie de la parcelle AC n°710 COUCHOT Jérémy et MOUGIN Marion</i></p>	<p><i>Absentes excusées :</i> NOIROT Catherine, DELMARRE Véronique.</p> <p><i>Absents :</i> SEGAUD Grégoire, GORGULU Alpay.</p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE :</p> <p>- <i>Pour : 23</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Monsieur Bernard DURY est nommé secrétaire de séance.</p>

Le Conseil Municipal, par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,

- décide de céder à Monsieur Jérémy COUCHOT et Madame Marion MOUGIN (propriétaires de la parcelle cadastrée AC n° 709 sur "les Hauts de Bavans", rue des Mirabelles à BAVANS – 25550) une partie de la parcelle de terrain cadastrée section AC n° 710 - rue des Mirabelles, représentant une contenance de 75 ca (voir plan ci-joint), au prix de 1 388.89 €.
- autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette cession.

Les frais notariés et de bornage sont à la charge de l’acheteur.

Maître Pierre AMBLARD – 22 rue de la Souaberie – 25200 Montbéliard - Notaire, est désigné pour dresser l’acte.

Fait et délibéré à Bavans, le 08/11/2018

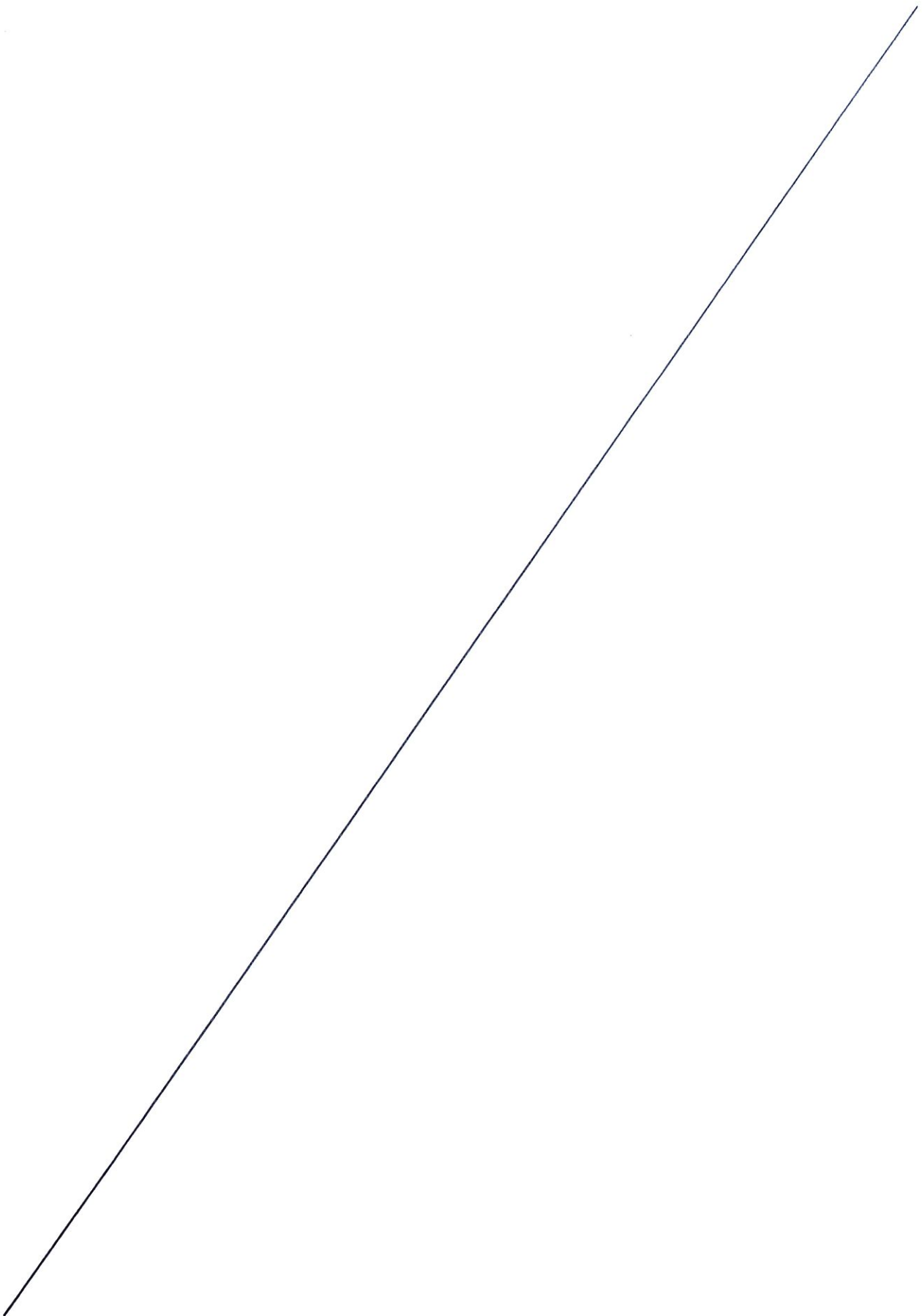
Ont signé au registre tous les membres présents.

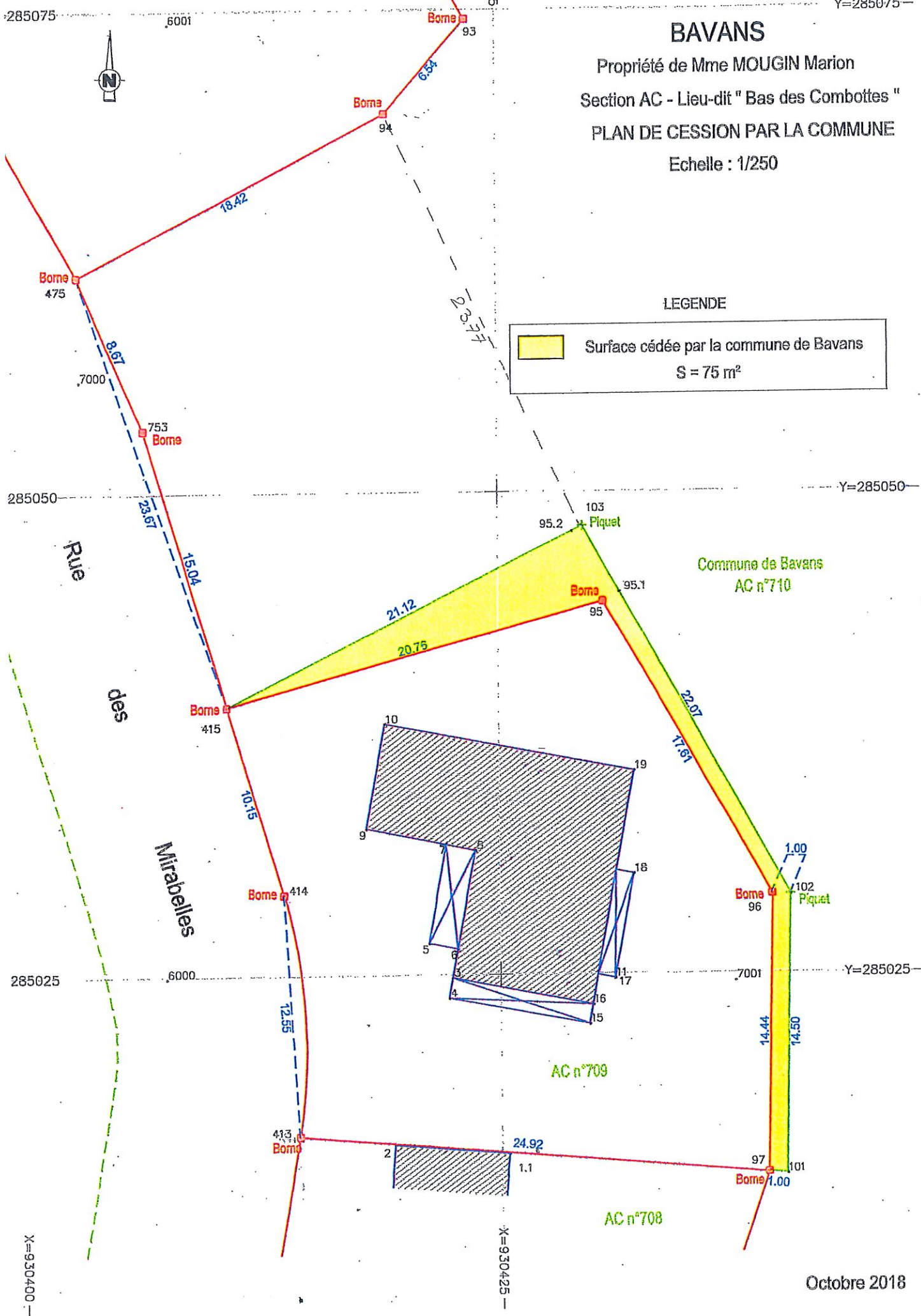
Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 08/11/2018
 Publiée le 08/11/2018.....
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
 Le Maire



[Signature]





BAVANS

Propriété de Mme MOUGIN Marion
 Section AC - Lieu-dit " Bas des Combottes "
 PLAN DE CESSION PAR LA COMMUNE
 Echelle : 1/250

LEGENDE

Surface cédée par la commune de Bavans
 S = 75 m²

